



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **8 juillet 2008**

Délibération n° 2008-0157

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2008

Secrétaire élu : Madame Nawel Bab-Hamed

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Glérén, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Genin), Passi (pouvoir à M. Balme), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Bernard B), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Vaté), Darne JC. (pouvoir à M. Ariagno), Ferraro (pouvoir à M. Llung), Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Havard (pouvoir à M. Thévenot), Lambert (pouvoir à M. David G.), Lebuhotel (pouvoir à M. Brachet), Lelièvre (pouvoir à M. Imbert A), Louis (pouvoir à M. Petit), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Mmes Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Serres (pouvoir à M. Flaconnèche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Touleron (pouvoir à Mme Besson), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Rivalta, Gillet, Muet, Mmes Pallega, Perrin-Gilbert.

Séance publique du 8 juillet 2008**Délibération n° 2008-0157**

commission principale :

objet : **Pôle de compétitivité systèmes de transport - Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le Conseil a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 1,5 M€ pour le pôle de compétitivité systèmes de transport nommé Lyon Urban Truck and Bus 2015 (LUTB) dont les membres fondateurs sont Renault Trucks (deuxième groupe mondial de véhicules industriels), Irisbus (deuxième constructeur européen d'autocars et de bus), l'Institut français du pétrole (IFP), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS) et la chambre de commerce et d'industrie de Lyon.

La performance des systèmes de transports est décisive aujourd'hui pour assurer aux métropoles leur développement. La métropole lyonnaise est impactée par ces enjeux de par sa taille et sa situation géographique mais aussi par le poids de la filière économique concernée (920 entreprises en Rhône-Alpes dont la moitié en région urbaine de Lyon, 100 000 emplois en Rhône-Alpes dont 31 000 dans la région lyonnaise, et près de 3 500 personnes impliquées dans des activités de R&D).

Chaque année, les projets labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention cadre avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire définit son niveau d'intervention. Depuis sa création, le pôle a labellisé 39 projets de R&D dont 11 ont été financés pour un montant total de 21,4 M€.

Au titre de l'année 2008, la Communauté urbaine envisage de soutenir le projet Géode, labellisé par le pôle de compétitivité et validé par la direction générale des entreprises du ministère de l'industrie, sur le thème du véhicule industriel urbain écologique.

Le contexte du projet Géode

L'utilisation des camions contribue à l'effet de serre et au réchauffement de la planète. Selon la Commission européenne, 26 % des émissions de CO² sont imputables au transport en Europe avec 85 % générées par le transport routier dont un quart par les poids lourds.

Les émissions des moteurs diesels dans les villes contribuent à dégrader la qualité de l'air avec des NOx et des particules qui provoquent de véritables problèmes pour la santé. Les camions ayant un faible niveau d'émissions de CO² et de NOx présentent un réel avantage commercial majeur en Europe.

Les émissions sonores sont une des principales difficultés auxquelles doit s'attaquer l'industrie du camion, notamment dans les lieux résidentiels.

Par conséquent, il existe un marché potentiel pour un véhicule industriel urbain de gamme intermédiaire.

Les objectifs du projet Géode

Dans le cadre de l'amélioration environnementale des véhicules en milieu urbain, Renault Trucks, SAFT (système de batterie), Market Power (convertisseur électrique) et l'INRETS ont décidé de concentrer leurs efforts sur l'efficacité énergétique du camion et sur l'étude de nouvelles chaînes cinématiques, en visant à garantir le meilleur rendement possible pour le client final compte tenu de ses besoins spécifiques (bennes à ordures ménagères, livraison de produits réfrigérés, distribution de produits...).

Les transmissions hybrides sont particulièrement adaptées pour des véhicules à arrêts fréquents. Elles permettent de récupérer l'énergie perdue en descente ou en phase de ralentissement. Cette énergie ainsi récupérée peut assurer le déplacement du camion mais également être transmise aux équipements montés sur la carrosserie dans le but de réduire la consommation de carburant, les émissions sonores et les polluants. "Le camion vert" devrait constituer un grand pas technologique au service de la protection de notre planète, avec pour objectifs :

- la réduction de la consommation de carburant jusqu'à 30 %,
- la réduction des émissions de CO₂, NOx et particules (- 30%),
- la réduction du niveau sonore.

L'intervention de la Communauté urbaine

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier à un partenaire majeur du projet : Renault Trucks-Volvo AB (500 000 €). La Communauté urbaine sera également partenaire technique du projet via l'expérimentation par sa direction de la propreté (en régie et en délégation de service public) de camion bennes prototype de cette technologie.

Les retombées attendues pour les entreprises et le territoire

L'objectif du projet Géode est, du point de vue économique, de placer Renault Trucks comme étant le premier producteur de solutions de systèmes hybrides en série en Europe dès 2010 pour le marché des 18-26 tonnes. Pour cela, le projet mobilisera plus de 30 personnes pendant plus de trois ans sur le site de Saint Priest et une dizaine de personnes chez les autres partenaires.

De plus, les programmes commerciaux escomptés conduiront Renault Trucks à produire, à l'horizon 2015-2016, plus de 2 000 camions de ce type, soit environ 5 % de la production du site de Bourg en Bresse. En complément, cette technologie sera étendue à l'ensemble des véhicules et utilisations concernés par la ville. Elle participe à créer de la valeur sur le territoire et à maintenir ou créer de l'emploi.

Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet Géode (en €)

Projet Géode	Renault Trucks	SAFT	Market Power	INRETS	Subvention demandée
direction générale des entreprises	4 721 803	898 367	0	0	5 620 170
Conseil régional	0	0	101 949	246 500	348 449
Feder	1 000 000	0	0	0	1 000 000
communauté urbaine de Lyon	500 000	0	0	0	500 000
total financement public	6 221 803	898 367	101 949	246 500	7 468 619
autofinancement	14 517 541	2 096 191	237 941	0	16 851 673
coût de la recherche HT	20 739 344	2 994 558	339 890	246 500	24 320 292

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière. La Communauté urbaine souhaite soutenir le projet Géode en apportant à Renault Trucks une participation de 500 000 € sur la période 2008-2010 ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

1° - Décide de soutenir le projet Géode à hauteur de 500 000 € dans le cadre des projets de recherche et développement de Lyon Urban Truck and Bus 2015 labellisés par l'Etat en 2008.

2° - Approuve la convention cadre 2008-2010 entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires et l'engagement de l'Etat.

3° - Autorise monsieur le président à signer la convention cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.